

Scénario des initiatives

Charte d'engagement de l'écoquartier de la Guignardière, Chambray-lès-Tours

Préambule

La présente charte a vocation de permettre aux habitants du quartier de pouvoir s'approprier leur lieu de résidence et de comprendre le fonctionnement particulier de ce mode d'habiter pour le bien vivre de tous.

La commune de Chambray-lès-Tours a aussi sa part de responsabilité afin d'offrir un milieu de vie qui respecte les fondements de développement durable aux habitants non seulement de l'écoquartier de la Guignardière, mais également de la commune dans son ensemble. Pour y parvenir, il convient de définir les engagements de la commune auprès des habitants. Les fondements du développement durable prennent en compte le caractère à la fois social, économique et environnemental afin de procurer un cadre de vie équitable, viable et vivable.

Ainsi, fondé sur un engagement réciproque, ce document certifie et renforce la coopération entre les différentes parties, fondée sur la confiance et le respect entre tous les acteurs de l'écoquartier de la Guignardière.

Principe de la charte

Nous, futurs habitants de l'écoquartier la Guignardière de Chambray-lès-Tours, nous nous engageons de manière conjointe par la présente charte au respect des principes décrits ci-dessous. Ils correspondent à l'intégration de valeurs fortes du développement durable dans un quartier d'habitation initié par la ville de Chambray-lès-Tours

Il sera ainsi développé les éléments principaux permettant le bon fonctionnement du quartier. Leurs vocations seront bien entendu axées autour des règles de vie mais également seront tournées du point de vue de la gestion et de l'utilisation des différents espaces qu'ils soient publics, privés ou partagés.

L'association de ces principes permettra donc d'obtenir un bien vivre général et des comportements adaptés à l'esprit du quartier. Cela sera garanti par le respect des règles et des valeurs ainsi partagées par l'ensemble des habitants. Cette charte engage l'ensemble de la famille, où chacun doit en avoir pris connaissance avant de la signer.

1. Une démarche partagée

La démarche participative de l'écoquartier repose sur un engagement partagé entre les habitants et la commune de Chambray-lès-Tours dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun.

En vertu de la Charte de l'écoquartier de la Guignardière, la commune de Chambray-lès-Tours s'engage à :

1.1. Suivi

1.1.1. Impliquer les habitants dans l'élaboration, le suivi et l'appropriation du projet afin de développer des modes de vie solidaires ;

1.1.2. Utiliser des outils de sensibilisation et d'incitation afin d'encourager les bonnes pratiques chez la population de la commune.

1.2. Évaluation

Assurer la pérennité et le suivi des bonnes pratiques préconisées dans le guide de l'écoquartier grâce à l'utilisation d'un outil d'évaluation du guide.

1.3 Valorisation

1.3.1. Offrir des mesures d'accompagnement aux solutions techniques accessible à l'ensemble des habitants de la commune.

1.3.2. Une gestion du foncier équilibrée ;

1.3.3. Une organisation des déplacements et du stationnement ;

1.3.4. La préservation et le développement du potentiel d'espaces naturels ;

1.3.5. L'optimisation de la gestion de l'eau et la récupération des eaux pluviales ;

1.3.6. Le développement énergies renouvelables et la promotion de l'éco-construction ;

1.3.7. Le développement des commerces de proximité et des circuits courts ;

1.3.8. Intégrer la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle et urbaine ;

1.3.9. Permettre aux habitants d'effectuer leurs parcours résidentiels dans le quartier ;

1.3.10. Assurer la représentativité de tous les habitants pour qu'ils soient en mesure d'exprimer leurs opinions sur tous les sujets liés au quartier.

2. Une démarche individuelle

En vertu de la Charte de l'écoquartier de la Guignardière, l'habitant de Chambray-lès-Tours s'engage à :

2.1. Bien vivre ensemble

2.1.1. Avoir une utilisation conforme des espaces commun en matière de partage, d'entretien et d'utilisation, afin d'assurer leur pérennité et leur faciliter d'utilisation;

2.1.2. Être acteur de la vie en collectivité et suivre les principes de respect mutuel, de partage et de convivialité avec son voisinage.

2.2. Conserver un environnement et un cadre de vie agréable

2.2.1. Promouvoir et s'impliquer dans l'utilisation des mesures d'accompagnement mises à disposition par la commune afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'assurer la pérennité de l'écoquartier ;

2.2.2. Avoir une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement, notamment par l'application de bonnes pratiques en terme d'énergie, d'eau, de déchets et de la biodiversité ;

2.2.3. Contribuer à créer et maintenir la qualité de vie du quartier.

2.3. Respecter les dimensions du développement durable dans l'écoquartier

2.3.1 S'inspirer des conseils du guide pratique afin de favoriser une utilisation rationnelle de l'eau, de l'électricité et du chauffage ;

2.3.2 Préconiser les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière ;

2.3.3 Favoriser une approche soucieuse de l'environnement quant à l'entretien de l'espace privé.

Le:

Nom, Prénom:

Signature: